

VILLE DE GRIGNY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

**Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale
Séance du 4 avril 2023**

Date de convocation
27/03/23

Nombre de membres :

- ▶ en exercice: 13
- ▶ présents : 9
- ▶ suffrages exprimés :10

Président: M. Xavier ODO

Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT

Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition Humaine et Solidaire.

Présents :
M. Xavier ODO - Mme Marie Claude MASSON - M. Roland DECOMBE - Mme Danielle MECHIN - Mme Martine NAZARET - Mme Dominique GERBES - Mme Marie Françoise BLONDEEL - M. Michel ANDRE - Mme Sandra YOUSSEF

Procurations:
Mme Isabelle GAUTELIER à M. Xavier ODO

Excusé(e)s:
M. Guillaume MOULIN
M. Florian CAMEL
M. Théo VIGNON

OBJET : Séjour seniors ANCV

Le Centre Communal d'Action Sociale de Grigny propose aux retraités de plus de 60 ans, ou 55 ans lorsqu'ils sont en situation de handicap, ainsi qu'aux aidants familiaux, en collaboration avec l'ANCV, un séjour organisé par l'organisme « village club du soleil ».

Il se déroulera du 25 juin au 2 juillet 2023 à Marseille (13003), 23 rue François Simon.

Les participants s'acquitteront comme suit :

-Tarif séjour par personne pour 7 nuits : 442€ plein tarif et 248€ avec l'aide ANCV

-Taxe de séjour : 7.56€/pers./séjour

-Supplément chambre individuelle : 86€/séjour

-Assurance annulation facultative : 35€/pers./séjour

Après du régisseur du CCAS à leur gré, en un ou plusieurs versements, le solde devant être réglé avant la fin du séjour.

Les sommes ainsi encaissées seront versées au compte 706.

Les participants ayant souscrit l'assurance annulation, seront remboursés des sommes versées en cas de maladie ou d'hospitalisation sur présentation d'un certificat médical ou d'un bulletin d'hospitalisation.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

Le conseil d'administration du CCAS,

Approuve les termes de ce séjour.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 10 voix pour.

Xavier ODO,
Le Maire,
Le Président du CCAS